

Compte rendu du Comité Technique Local du 20 avril 2020

La déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques (jointe) a été l'occasion de rappeler que, dans un climat social inédit, en pleine crise sanitaire internationale du COVID-19, le confinement est diversement vécu par les agents, parfois en télétravail en mode dégradé, parfois en autorisation d'absence non choisie. Notre organisation a demandé à ce que les personnels et leurs représentants soient associés dans un dialogue social constructif.

1/ Approbation du PV du CTL du 19/06/2019 :

L'ensemble des organisations syndicales a approuvé le PV du CTL du 19/06/2019. En revanche, n'ayant pas participé aux CTL des 2 décembre 2019 et 17 janvier 2020, SOLIDAIRES et la CGT se sont abstenues (la CFDT a voté Pour).

2/ Nouveau règlement intérieur des horaires variables de la DIRCOFI Centre Ouest (pour avis) :

La direction a indiqué qu'à la demande des organisations syndicales, elle avait actualisé le règlement intérieur des horaires variables. Elle a souhaité que les horaires des services de direction soient harmonisés en interne et aussi cohérents

avec les sites qui nous hébergent et les horaires des alarmes, sans modifier les plages fixes.

Ce règlement (version ancienne) a été modifié notamment au niveau des articles 2 et 7. Après consultation des agents concernés (vote), un décalage d'un 1/4 d'heure par rapport à l'ensemble des autres sites de la DIRCOFI Centre Ouest a été retenu pour le site des brigades nantaises (début de la journée de travail : 7H15 ; fin : 18H45). Il sera appliqué à la reprise d'activité en présentiel.

Ce règlement pourra, le cas échéant, être modifié, à l'avenir, pour tenir compte des phénomènes de canicule.

A une demande de précision de Solidaires à propos des déplacements des agents des cellules d'appui à la Poste, la direction a répondu que l'enregistrement du temps devait être interrompu lorsque l'agent quitte le bâtiment administratif où son service est implanté (le temps passé à la Poste devant être comptabilisé en mission).

Un avis favorable à l'unanimité des organisations syndicales a été voté pour ce règlement.

3/ Information sur le déménagement de la division 6 (site d'Orléans) :

La direction a indiqué que le

déménagement de la division 6 (site d'Orléans) initialement prévu le 23 mars 2020 était reporté à une date ultérieure (inconnue à ce jour).

Les services de la division 6 implantés à Orléans sont le Pôle pénal interrégional et le Pôle de programmation, et un référent Fraude (Idiv). En outre, l'Idiv expert Fiscalité internationale rattaché fonctionnellement à la division 3 - Animation du contrôle fiscal de Rennes est également en poste à Orléans. Au total, 16 agents travaillent actuellement à l'antenne d'Orléans. En cible, l'antenne orléanaise de la DIRCOFI comportera 14 personnes (1 AFiPA, 1 IP, 2 Idiv, 7 A, 3 B).

À la demande de la DRFiP du Loiret et afin de satisfaire à l'implantation optimale de ses services (service des Domaines et division du secteur public local - action et expertise économique installés à la cité administrative Coligny), il a été décidé un déménagement croisé entre les services de la DIRCOFI et la division du SPL installée au bâtiment P3 de la cité administrative Coligny.

Un total de 11 bureaux sont attribués au service dont 1 espace pour les archives et un espace dédié aux réunions avec implantation d'un système de visio-conférence. Précision sur les archives : les archives de l'ex-DIRCOFI Centre resteront stockées à la Bretonnerie.

Solidaires a formulé des observations dans le cadre de ce déménagement :

- afflux de contribuables dans le couloir

des services de la division 6 du fait de la présence d'un box de réception du PCRCP à l'entrée (réception du public deux fois par semaine) (risques de sécurité et de confidentialité) ;

- risque sanitaire lié au public présent ;
- photocopieur dans le couloir : pourrait-on envisager un autre emplacement ?
- nettoyage et désinfection des locaux (actuels et futurs).

En réponse, la direction a minimisé l'afflux de contribuables liés à la présence du PCRCP en indiquant qu'il s'agissait uniquement d'accueil sur rendez-vous.

La direction a ajouté que la DRFiP du Loiret s'occuperait du ménage.

La direction a indiqué réfléchir à l'installation d'une deuxième porte avant l'accès aux bureaux de la DIRCOFI Centre Ouest.

Solidaires a rappelé qu'il demeurerait un problème de clés ; ce à quoi, la direction a répondu que ce problème serait réglé prochainement.
